

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A.
TENUE À LOUVAIN-LA-NEUVE LE 17 MAI 2010**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A. s'est réunie ce jour à Louvain-la-Neuve.

1. Ouverture de la séance

Michel ISAAC, président, déclare la séance ouverte à 10h25 et introduit l'assemblée.

Après un mot introductif, le président présente à l'assemblée les administrateurs présents, Miguel DANCKERS, CFO, Michaël DE RIDDER, représentant de la SCivPRL DGST & Partners qui est le commissaire aux comptes, Raphaël ABOU, de la société ALLYUM qui est le listing sponsor de la société, ainsi que Antoine DECLEVE, avocat et conseiller juridique de BSB.

2. Bureau - désignation d'un secrétaire et d'un scrutateur.

En application de l'article 35 des statuts, le président choisit comme secrétaire Antoine DECLEVE.

David VALEMBOIS, actionnaire présent à l'assemblée, est désigné comme scrutateur.

3. Liste de présence

Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, sont ceux repris sur la liste de présence ci-annexée.

Sont également présents :

- Michel ISAAC, administrateur et président,
- Jean MARTIN, administrateur délégué (CEO)
- Marc VAN STEENWINKEL, administrateur
- Vincent WERBROUCK, administrateur
- Pierre DE MUELENAERE, administrateur
- Michaël DE RIDDER, représentant de la SCivPRL DGST & Partners, commissaire
- Miguel DANCKERS, CFO

4. Justification des convocations

Les convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ont été publiées au Moniteur belge, dans L'Echo et dans De Tijd du 30 avril 2010.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau.

Les convocations ont été envoyées aux administrateurs, commissaire et actionnaires nominatifs.

La CBFA et NYSE Euronext Brussels en ont également reçu une copie.

5. Constatation du respect des règles statutaires.

Constatation est faite par le président que les actionnaires présents ou représentés ont respecté les règles statutaires relatives à l'admission à l'assemblée, c'est-à-dire l'article 34 des statuts.

6. Détermination de la majorité requise pour qu'une décision soit acceptée.

La liste de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés sont déposés sur le bureau.

Cette liste totalise 11 actionnaires, présents ou représentés, représentant 2.026.586 actions.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

7. Le président déclare l'assemblée valablement constituée.

8. Ordre du jour

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant :

- 1. Introduction sur la situation des affaires et sur l'actualisation du plan stratégique de BSB*
- 2. Présentation et examen des comptes statutaires au 31 décembre 2009*
- 3. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2009*
- 4. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2009*
- 5. Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2009*
- 6. Affectation du résultat de l'exercice 2009*
- 7. Présentation et examen des comptes consolidés au 31 décembre 2009*
- 8. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2009*

9. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2009*
10. *Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2009*
11. *Décharge aux administrateurs*
12. *Décharge au commissaire*
13. *Nomination d'un commissaire aux comptes*
14. *Rémunération des administrateurs*
15. *Divers*

En guise d'introduction, le CEO a souhaité rappeler la stratégie à 5 ans, en faire un bref état d'avancement pour enfin commenter 2009 et le début 2010 en regard de cette stratégie.

L'environnement économique est en train de changer rapidement et cela représente pour BSB une excellente opportunité de progresser rapidement et créer ainsi une forte valeur ajoutée au profit de ses clients, de ses équipes et surtout de ses actionnaires.

Le CEO rappelle que BSB travaille sur trois secteurs : les services, SOLIFE en assurance vie, SOLIAM en gestion privée et institutionnelle. Il choisit de prendre SOLIFE comme seul exemple : le marché IT pour l'assurance vie est en profonde mutation.

Sur le marché traditionnel ouest-européen, les compagnies ont radicalement changé leur stratégie IT en matière de nouveaux projets. Elles basculent rapidement d'une habitude de développement maison vers la sélection et la mise en œuvre de progiciels du type SOLIFE. C'est un phénomène qui s'amplifie et est irréversible. Les opérations se traitent pour des montants importants avec des volumes de polices significatifs et des produits sophistiqués, souvent dans une stratégie paneuropéenne.

Le marché est-européen est totalement différent : les produits vendus sont plus simples, les compagnies sont naissantes et n'ont absolument pas le temps ni les moyens d'envisager un développement maison. Elles cherchent des logiciels performants mais pas trop chers. Les opérations sont, au départ, plus faibles en montant, mais avec des perspectives de croissance importantes.

On pourrait faire le même genre d'analyse pour le marché de SOLIAM.

Dans les deux cas, ce sont des marchés dynamiques à fort potentiels. Dans les deux cas, il a été constaté sur le terrain que les logiciels de BSB se comparent favorablement à ceux des concurrents européens. BSB a une ou deux années d'avance, il faut en profiter, faire en sorte de garder cette avance et transformer cette avance en bénéfices financiers.

Depuis fin 2007, BSB se prépare activement à ces évolutions. C'est un phénomène de fond qui touche toute l'entreprise. En 2007 et 2008, la gouvernance et les moyens financiers de l'entreprise ont été modifiés. En 2009, les procédés de fabrication des produits ont été revus pour améliorer l'efficacité et le professionnalisme ainsi que pour se donner la capacité d'adresser davantage de clients tout en maintenant un haut niveau de service. Des investissements ont également été réalisés dans un réseau de distribution efficace. En 2010, un travail est mené de manière intensive sur ce réseau de distribution et sur la qualité délivrée.

L'objectif global est de devenir le partenaire favori des asset managers et des compagnies d'assurance en Europe avec SOLIAM et SOLIFE. Cela passe par un positionnement des produits de BSB dans les produits européens leaders sur ces marchés. Cela passe aussi par une forte croissance et une couverture géographique plus étendue.

Le CEO estime que c'est en bonne voie, même si le chemin est encore long.

2009 est évidemment une année un peu spéciale.

Tous les clients ont été en crise profonde, ont réduit drastiquement leurs budgets et ont négocié durement les conditions commerciales. BSB a cependant décidé de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme et a donc choisi de poursuivre ses investissements sur ses produits ainsi que son déploiement international.

Cela conduit aux résultats qui vont vous être présentés : une hausse de 25% de l'activité autour de nos logiciels, 8 nouveaux clients et de très belles perspectives pour 2010. Par contre, les investissements ont dégradés les résultats financiers qui sont légèrement négatifs.

2010 commence plutôt bien.

Le marché repart un peu partout, ce qui procure un pipe commercial bien rempli, tant sur les marchés domestiques que sur les marchés internationaux. En matière de logiciel, BSB a signé une belle référence en assurance vie avec SURAVENIR à Brest.

Les équipes en intégration ou en service chez les clients sont bien occupées et cette situation nécessite de recruter pour renforcer les capacités.

BSB est régulièrement sollicité pour de nouvelles affaires et cela conforte l'impression du CEO que 2010 sera une bonne année.

A la suite de cette intervention, il est proposé aux actionnaires de poser des questions. Aucune question n'est cependant posée.

Pour suivre, le CEO et le CFO présentent le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes statutaires et le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, en veillant bien à distinguer les données pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé. Dans ce cadre :

Le CEO donne des explications en termes de chiffres.

Le CFO commente les comptes consolidés de la société en s'appuyant notamment sur les tableaux repris aux pages 51 à 55 du rapport annuel.

Une question est posée au sujet de la décroissance en termes d'Ebitda et, plus précisément, quant à savoir à quelle activité de BSB relie cette décroissance. Le CEO explique qu'il n'y a pas eu suffisamment de ventes de licences ; plusieurs contrats de vente de licences ont été reportés sur les premiers mois de 2010.

Une autre question concerne la composition en 2008 du poste « autres produits d'exploitation ». Le CFO explique qu'il s'agissait principalement des avantages en natures et

de l'exonération de précompte professionnel en Belgique et, éventuellement, d'un peu de subsides.

Le CFO commente également les comptes statutaires en se référant au tableau repris aux pages 58 à 61 du rapport annuel.

A la suite de cette intervention, il est proposé aux actionnaires de poser des questions. Aucune question n'est cependant posée.

Le CFO présente enfin la proposition d'affectation des résultats qui va être soumise au vote de la présente assemblée.

A la suite de cette intervention, il est proposé aux actionnaires de poser des questions. Aucune question n'est cependant posée.

Le commissaire prend alors la parole pour présenter son rapport sur les comptes consolidés, repris aux pages 72 et 73 du rapport annuel, et son rapport sur les comptes statutaires qui comprennent l'un et l'autre des attestations sans réserve.

A la suite de cette intervention, il est proposé aux actionnaires de poser des questions. Aucune question n'est cependant posée.

9. Résolutions

Après ces présentations et la discussion qui a suivi, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1. *Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2009*

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée approuve les comptes statutaires au 31 décembre 2009 dont le total du bilan est 23.862.373,54 EUR et dont le résultat de l'exercice à affecter est 102.582,17 EUR ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

2. *Affectation du résultat de l'exercice 2009*

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée approuve qu'il ne soit pas payé de dividende et approuve l'affectation conséquente qui s'établit comme suit :

| | |
|--|------------------------|
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 9.907.796,97 |
| Bénéfice de l'exercice | 102.582,17 |
| Réserve légale (5%) | -5.129,11 |
| Bénéfice à reporter | <u>10.005.250,03</u> » |

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

3. *Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2009*

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 dont le total du bilan est 18.833.943,26 EUR et dont le résultat de l'exercice est -523.232,96 EUR ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

4. *Décharge aux administrateurs*

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009 ».

Administrateurs :

- Pierre DE MUELENAERE
- Michel ISAAC,
- Jean MARTIN
- Marc VAN STEENWINKEL
- Vincent WERBROUCK

La résolution est adoptée par un vote spécial à l'unanimité des voix.

5. *Décharge au commissaire*

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée donne décharge au commissaire de la société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2009 ».

Commissaire:

- SCivPRL DGST & Partners, représentée par Michaël DE RIDDER,

La résolution est adoptée par vote spécial à l'unanimité des voix.

6. *Nomination d'un commissaire aux comptes*

Le mandat du commissaire étant arrivé à échéance, sur proposition du conseil d'administration, le président soumet à l'assemblée la résolution suivante :
« l'assemblée approuve la nomination de ERNST & YOUNG Réviseur d'Entreprises SCCRL, ayant son siège De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem, en qualité de commissaire pour les exercices clôturés au 31 décembre 2010, 2011 et 2012. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012. ERNST & YOUNG Réviseur d'Entreprises SCCRL a déclaré désigner comme représentant permanent Eric GOLENVAUX, réviseur d'entreprises et associé. Les honoraires du commissaire s'élèvent à 10.000 EUR hors TVA par exercice à auditer. Ces honoraires seront indexés annuellement selon l'indice santé base normal des prix à la consommation ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

7. Rémunération des administrateurs

Le président soumet à l'assemblée la résolution suivante : « l'assemblée approuve le remplacement, à budget annuel équivalent, du système de rémunération actuel des administrateurs, à savoir un jeton de présence de 2.000 EUR par réunion (indice santé lissé 106,57) pour environ 6 réunions par an décidé lors de l'assemblée générale du 25 avril 2008, par une rémunération forfaitaire de 12.000 EUR par an (indice santé lissé 106,57) ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

10. Divers

Il est proposé aux actionnaires de poser des questions. Aucune question n'est cependant posée.

11. Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal.

12. Le président lève la séance à 11h45.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 17 mai 2010.

Les Membres du Bureau de l'Assemblée Générale de BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS
INTERNATIONAL S.A.,

Michel ISAAC
Président

Antoine DECLEVE
Secrétaire

David Valembois
Scrutateur

Annexe : liste de présence